



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2021**

DEL 2021.06.02/106

Le **mercredi 02 juin 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

URBANISME

Objet :

**Pose de DSE -
Acquisition
foncière de la parcelle
AC 192 (secteur des
Claux)**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Monique OLLAGNIER, Yoann LAGIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 27/05/2021

27 mai 2021

Affichage : 27/05/2021

Étaient représentés :

Catherine VALDENAIRE donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à André MARTIN
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS

Absents excusés :

Catherine VALDENAIRE, Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210509237-20210602-2021-06-106-DE
RAPporteur : André MARTIN
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

VU les articles L. 2241-1 et L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L. 3113-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT les travaux envisagés par la commune et la CCB pour la pose de DSE (Dispositif semi enterré pour la collecte des ordures), en remplacement des containers existants, sur la parcelle cadastrée AC n°192, située à l'entrée de Forville et appartenant au Conseil Départemental des Hautes Alpes,

CONSIDERANT l'avis et le montant proposé de 8 200 euros, par le service des Domaines en date du 23/07/2019,

CONSIDERANT la proposition du Département des Hautes Alpes, faite à la Ville, d'acquérir cette emprise pour un montant de 8 200 euros.

CONSIDERANT la délibération n° CD/17 122019-8017 du Conseil Départemental des Hautes Alpes approuvant favorablement la cession de cette parcelle d'une contenance de 304 m² à la Ville de Briançon au prix de 8 200€,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'acquérir cette parcelle,

CONSIDERANT que l'acte d'acquisition sera réalisé par les services du Département sous la forme d'un acte administratif,

CONSIDERANT les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, le réunie le 31/05/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AC n°192, pour un montant de 8 200€ (huit mille deux cent euros) auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes,
- De préciser que l'acte administratif sera rédigé par les services du Département,

AR Prefecture

005-210500237-20210602-2021.06.106-DE
Reçu le 07/06/2021
Publié le 07/06/2021

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE DEL 2021.06.02/106

PUBLIÉE LE : **07 JUIN 2021**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Arnaud MURGIA



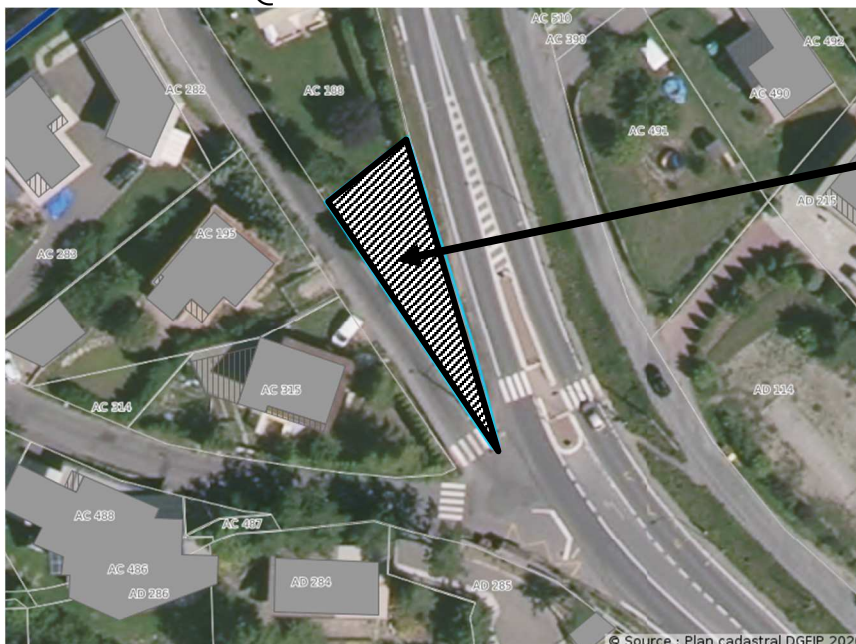
CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME DEL 2021.06.02/106

POSE DE DSE : ACQUISITION DE LA PARCELLE
CADASTRÉE AC N°192 -SECTEUR DES CLAUX

PLAN DE SITUATION :



PARCELLE A ACQUERIR :



Parcelle AC n°192